

# BOHARS & VOUS

N° 8 Septembre 2021

Retrouvez Bohars & Vous en libre-service dans vos commerces, établissements recevant du public et sur le site internet de la mairie de Bohars.



Jardin public - Stéphane COSTARD

## HORAIRES ET CONTACT DE LA MAIRIE

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le samedi de 9h00 à 12h00

Fermée au public le jeudi après-midi

Tél : 02.98.03.59.63

Site internet :

<http://www.mairie-bohars.fr>

Adresse mail :

[communication@mairie-bohars.fr](mailto:communication@mairie-bohars.fr)

## DÉCÈS

Jacqueline JEANMOUGIN née CÉRAN, 87 ans

Francine UGUEN née TOULLEC, 99 ans

Monique CHASSAGNE née MANCEL, 83 ans

André CHOBERT, 72 ans

Jean LE BORGNE, 71 ans

André JAOUEN, 76 ans

François KERGOAT, 90 ans

Anne PLEIBER, 95 ans

Odette LOUARN née MAO, 88 ans

François KERGOAT, 90 ans

Jean LE BEC, 89 ans

Albert JAOUEN, 84 ans

Jean JUGUET, 84 ans

Monique VERN, 76 ans

Léontine LE ROUX née MÉNÈS, 96 ans

Daniel OGOR, 79 ans

René GETIN, 79 ans

Patrick MANGOLD, 53 ans

Jeannine PIRIOU, 86 ans

Manuel MUNOZ BENITEZ, 84 ans

Henriette PERCHEC, 73 ans

Marie Antoinette LE BRIS née DARCHEN, 100 ans

Louis PERON, 66 ans

Odette DÉSOUBLIEU née SIZUN, 80 ans

Antoine CASTEL, 93 ans

Josette COATANÉA née GAD, 79 ans

Louis BERTHELÉ, 69 ans

## PERMANENCE DES ÉLUS

De 10h00 à 12h00 à la mairie

Samedi 11 septembre 2021

Jean-Yves TREBAOL, adjoint aux travaux et déplacements

Samedi 18 septembre 2021

Géraldine LE COCQUEN, adjointe aux finances et aux ressources humaines

Samedi 25 septembre 2021

Raymond LE GOUEFF, conseiller municipal délégué à la sécurité, à l'accessibilité et à la protection des infrastructures communales

Samedi 2 octobre 2021

Yann LE GALL, conseiller municipal délégué à l'animation et à la communication

Samedi 9 octobre 2021

Thomas PLUVINAGE, conseiller municipal délégué aux services périscolaires

## NAISSANCES

Andrea ROBERT

Anaïs LANGLAIS

Mahé LE MATELOT

Isée SUDRAT

Maëvys BOYER EUGONÉ

## MARIAGES

Anaïs GODEMAN – Fabien RICHARD

Marion FRISON – Gwenaël CADIOU

## PETITES ANNONCES

Bonjour, j'ai 21 ans et je suis aide à domicile et nounou depuis maintenant 5 ans, je suis disponible pour effectuer des tâches de la vie quotidienne à votre domicile ( aide à la mobilité - ménage - course - petits travaux - tapisserie - peinture - garde d'enfant et balade animaux) au prix de 13€/h net payable en chèque CESU. N'hésitez pas à me contacter : Sandra MELLO au **06 63 80 42 22**.

## TRAVAUX

### Un nouveau préau à l'école publique

Au mois de juillet, un nouveau préau a été construit à l'école publique

D'une surface de 72 mètres carrés, il servira aux élèves des classes maternelles.

Cela marque le début des travaux de rénovation de l'école qui vont se poursuivre, sans doute en fin d'année par la réfection des toilettes et en 2022 par une restructuration du bâtiment.

### Cimetière paysager

Les travaux vont reprendre en plusieurs phases : fin du

terrassement, plantations le long de la rue de Loguillo, mise en place d'un nouveau columbarium et d'un jardin du souvenir ; eu égard à leur importance ces travaux ne s'achèveront qu'au printemps prochain.

### Rénovation des vestiaires du stade Mathieu Pellen

Des marchés ont été attribués et les travaux vont commencer prochainement : ils vont consister dans un premier temps par le changement des portes, la réfection de la toiture et l'isolation thermique par l'extérieur. Cela démontrera que la commune s'engage dans une démarche de rénovation énergétique.

# PLATEAU SPORTIF

La mairie vous informe qu'un arrêté a été affiché à l'entrée du plateau sportif rue de Pont Aven afin d'assurer le bon ordre et les meilleures conditions de sécurité pour l'utilisation des équipements de sport et de loisirs mis à disposition du public et des usagers.

## Extrait :

### « Article 1 : Dispositions générales »

Le plateau sportif sis Rue de Pont Aven composé d'un terrain de tennis, d'une aire sportive et ludique à destination des enfants et d'un espace pour la pratique de la pétanque, est à la disposition des usagers. En y accédant, les usagers reconnaissent être informés des dispositions du présent arrêté et en acceptent les conditions et responsabilités.

Ces dispositions s'appliquent également pour l'aire de jeux pour enfants située à droite en rentrant sur le site.

Le présent règlement entre en vigueur dès transmission au contrôle de légalité et affichage à l'entrée du plateau multisport.

### Article 2 : Horaires

L'accès au plateau sportif est autorisé :

- Tous les jours de 10h00 à 22h00 du 1er avril au 15 octobre,
- Tous les jours de 10h00 à 20h00 du 16 octobre au 31 mars.

La commune se réserve le droit à tout moment de modifier ces horaires ou de fermer le plateau sportif ou l'un de ses équipements pour des raisons d'intérêt général et/ou d'ordre public.

### Article 3 : Accès

Le plateau sportif sis rue de Pont Aven est réservé aux piétons. L'accès, la circulation et le stationnement de tout véhicule ou engin à moteur sont strictement interdits.

Les vélos, skate-board, patins à roulettes et autres moyens de déplacement doux peuvent être posés à côté des structures ou des bancs, sans les détériorer de quelque manière que ce soit. Ils ne doivent pas être susceptibles de compromettre la sécurité et la tranquillité des personnes.

### Article 4 : Utilisation des sites

Seule la pratique du tennis est autorisée sur le terrain prévu à cet effet.

Seules les pratiques de basket-ball, handball et football sont autorisées sur l'aire sportive et ludique.

La pratique de la pétanque est autorisée sur la zone ensablée.

De ce fait, il est interdit d'utiliser les surfaces pour d'autres disciplines que celles pour lesquelles elles ont été prévues.

Les activités susceptibles d'occasionner des accidents, des détériorations ou de troubler la tranquillité des usagers sont interdites.

Toute utilisation du terrain de tennis ne doit pas excéder plus d'une heure et trente minutes (1h30) afin que chacun puisse en profiter dans la journée.

### Article 5 : Protection du site

Le site est sous vidéo protection conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Tout déplacement et dégradation du mobilier urbain mis à la disposition du public pour son confort ou son agrément est interdit.

Il est formellement interdit de :

- Salir, dégrader, détériorer,
- Modifier, déplacer, même de façon provisoire, toutes sortes d'équipements, sur les aires d'évolution ou d'utiliser du matériel non adapté ou hors normes,
- Escalader les installations et équipements (se suspendre aux montants des panneaux de basket, de football ou autres etc.)
- Déposer des déchets, papiers, bouteilles en verre, etc... ailleurs que dans les conteneurs réservés à cet effet,
- Faire du feu ou barbecue sauf manifestations autorisées par la mairie,
- Introduire ou de consommer des boissons alcoolisées et des stupéfiants, ainsi que de pénétrer sur le plateau sportif en état d'ébriété.



Sont également interdits :

- La distribution de tracts, prospectus, documentation publicitaire,
- L'installation de panneaux, le collage d'affiches, sauf autorisation de la mairie,
- Les tags et graffitis,
- L'usage d'appareils sonores ainsi que des pétards,
- Toute autre détérioration du site et des infrastructures.

### Article 6 : dispositions concernant les animaux

Les animaux sont interdits sur le terrain de tennis, dans l'aire ludique et sportive, le terrain prévu pour la pratique de la pétanque et l'aire de jeux pour enfants... »

Vous trouverez l'intégralité de cet arrêté sur le site de la mairie : [www.mairie-bohars.fr](http://www.mairie-bohars.fr)  
utilisation-du-plateau-sportif-rue-de-pont-aven

## RÉGLEMENTATION ENTRETIEN DES JARDINS

Nous vous rappelons que par arrêté préfectoral n°96-3000 du 20 décembre 1996, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que notamment : tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Les Feuillantines reprennent durant le mois de septembre aux horaires suivants :

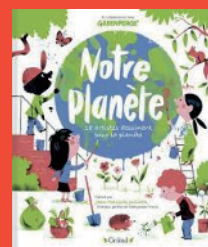
- Le mercredi de 10h00 à 12h00
- Le samedi de 10h00 à 12h00

Quelques règles sanitaires sont demandées : présentation du Pass sanitaire à l'entrée de la bibliothèque et port du masque dès 11 ans. Merci de votre compréhension pour le bien de tous.

Pour prolonger les lectures des vacances, nos coups de cœur s'adresseront aux plus jeunes lecteurs.

Rappel des abonnements :

- 22 €/an abonnement familial
- 10 €/an abonnement pour un enfant jusqu'à 18 ans
- 15 €/an abonnement pour 2 enfants jusqu'à 18 ans



## COMMUNIQUÉ AUX CLUBS SPORTIFS

**Pass'sport : préparez-vous pour la rentrée !**

**Anticipez dès maintenant les demandes des premiers bénéficiaires en créant votre Compte Asso ! C'est par cette plateforme que vous pourrez demander le remboursement des « Pass'Sport » présentés par vos jeunes licenciés.**



Cette aide de **50 euros à l'inscription dans un club** concernera les jeunes de 6 à 17 ans révolus qui bénéficient soit de l'allocation de rentrée de scolaire, soit de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé soit de l'allocation aux adultes handicapés.

**LE CNOSF ACCOMPAGNE LE MOUVEMENT SPORTIF**

**HOTLINE CNOSF**

POUR LES CLUBS / FEDERATIONS / CROS/CDOS/CTOS

+33 1 40 78 29 20 | [PassSport@cnosf.org](mailto:PassSport@cnosf.org)

INFORMATIONS / DOCUMENTATION : [CNOSF.ORG](http://CNOSF.ORG)

## ASSOCIATION LOISIRS ET DÉTENTE

Boharsiennes, Boharsiens,

La rentrée des classes approche. Il va falloir réviser ses classiques : orthographe pour le scrabble et le rummikube, logique et arithmétique pour les dominos et la belote...

Les pétanqueurs, pour certains, devront s'entraîner avant la reprise et les marcheurs rechausser leurs baskets.

Le club est ouvert à tous. Si vous êtes seul(e) ou souhaitez reprendre une activité, venez nous rejoindre. L'ambiance est conviviale et chacun y a sa place.

Nous organisons aussi :

Des sorties à la journée qui sont l'occasion de créer de nouvelles amitiés, d'apprécier un bon repas et découvrir un peu plus nos richesses et notre culture bretonnes.

- le mercredi 08 septembre 2021 à Auray-St Goustan

- le mardi 05 octobre 2021 : spectacle Marie Guerzaille  
Ainsi que des voyages. Pour information, un voyage en Albanie est prévu du 17 au 24 mai 2022.

**Inscriptions auprès de :**

Marie Claude Tanguy : 06 86 10 09 97

Jean Le Guen : 02 98 03 19 60

## FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 11 septembre 2021 de 13h00 à 17h00  
Halle des Sports rue du Kreisker

La présentation d'un passe sanitaire validé par l'application « TousAntiCovid Verif » est obligatoire pour les personnes majeures souhaitant accéder au Forum.

Les gestes barrières continuent de s'appliquer dès l'entrée :

- Désinfection des mains (au gel hydro alcoolique ou au savon)
- Le port du masque reste obligatoire à partir de 11 ans

(Conformément aux annonces gouvernementales et de la publication du décret du 19 juillet 2021 et du 7 août 2021)